

Recours juridique suite à destruction de biens

Par **jenny_tola**, le **05/02/2014** à **19:34**

Bonjour à toutes et à tous,

Voici mon problème:

Suite à un problème de dégâts des eaux récurrents dans mon ancien appartement, mon ancien propriétaire m'a contraint à déménager sous une semaine pour démarrer des travaux. Il m'a cependant proposé son aide pour le déménagement pour que ce dernier soit fait rapidement.

Ce dernier a été partiellement réalisé début décembre (le 5). J'avais convenu avec le régisseur qu'on procéderait à la fin du déménagement à une date ultérieure (prévu pour le 13 décembre). Nous avons pris rendez-vous mais ce dernier ne l'a pas honoré. Je lui ai alors envoyé un message pour lui demander si mes derniers cartons pouvaient rester dans l'appartement, le temps des vacances de Noël (du 20 au 30 décembre 2013) et d'un déplacement à Nancy (du 1er au 14 janvier). Le régisseur m'a gentiment accordé cette faveur.

Je me rendais régulièrement à mon ancien appartement pour y déménager certaines affaires. Certains de mes meubles étant trop lourds, je me suis résigné à les mettre en vente. Tous mes meubles et certains cartons étaient encore dans l'appartement au 25 janvier 2014.

En me rendant dans l'appartement hier, j'ai constaté que ce dernier était en travaux et que tous mes cartons, et les meubles avaient disparu.

Paniquée, j'ai contacté le régisseur ainsi que l propriétaire pour savoir où étaient mes affaires. Mon propriétaire m'a confié, à demi-mot, que mes affaires pourraient avoir été jetées. Le régisseur, responsable des travaux, ne donne pas signe de vie, malgré mes emails et mes coups de téléphone. Le propriétaire me dit qu'il s'occupe de mon affaire, mais ne semble pas faire grand chose.

Il se trouve que le préjudice matériel- et moral- subi est très important. J'ai perdu des documents de travail ainsi qu'une armoire d'une valeur de 300€. J'ai également égaré bons nombres d'objets ayant une grande valeur sentimentale.

Ma question est la suivante: quels recours ai-je pour avoir réparation quant au préjudice matériel? Cette affaire rentre t-elle dans le cadre de la destruction de biens?

Je vous remercie par avance!

